

INVITATION COLLOQUE

Mémoire et justice comme facteurs de prévention : comment mieux lutter contre la banalisation et/ou le relativisme des crimes de droit international ?

Date : Lundi 4 novembre 2019

Lieu : Fédération Wallonie Bruxelles, Boulevard Léopold II 44, 1080 Bruxelles

Organisateurs : RCN Justice & Démocratie et Cellule Démocratie ou barbarie (FWB)

La **cellule *Démocratie ou barbarie* (DoB)** est née en 1994 d'une réflexion croisée sur le 50e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la libération des camps et la résurgence du vote en faveur de l'extrême droite. Elle s'est développée dans le contexte du génocide des Tutsi au Rwanda et des événements en ex-Yougoslavie. C'est en faisant directement référence au préambule de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 que l'unité de coordination pédagogique s'est dénommée Démocratie ou barbarie. Face aux changements et aux nouveaux défis posés à nos démocraties, il lui semblait indispensable d'insister sur la nécessité du choix parce que jamais rien n'est acquis définitivement. DoB tente de relever le défi de sensibiliser professeurs et élèves à l'éducation citoyenne en coordonnant et en développant les actions de la FWB en matière de travail d'histoire et de mémoire sur les atrocités criminelles (crimes de génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité), les mouvements de résistance et les conflits de l'époque contemporaine.

DoB est également chargée de la mise en œuvre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes. En poursuivant des objectifs de pédagogie, de sensibilisation et d'information, à destination principalement, mais pas uniquement, des jeunes générations, ce texte crée un cadre pérenne et cohérent pour développer et soutenir les initiatives menées par les acteurs du secteur associatif et du monde de l'enseignement.

Pour plus d'informations sur la cellule Démocratie ou Barbarie et le décret : www.democratieoubarbarie.cfwb.be

RCN J&D est né en 1994 de l'indignation de citoyens belges (juristes, médecins, artistes...) face à l'horreur et l'inaction de la communauté internationale pendant le génocide des Tutsi et le massacre des Hutus modérés au Rwanda. Un élément marquant dans l'engagement de RCN J&D en Belgique a été l'événement historique et judiciaire qu'a représenté le procès dit des « quatre de Butare », lors duquel quatre Rwandais accusés de participation au génocide ont été jugés. En tant qu'ONG belge œuvrant dans le secteur de la justice au Rwanda, RCN J&D a estimé qu'il était essentiel de préserver la mémoire de ce procès. Ce dernier a été un pas important : d'une part il a contribué à la lutte contre le négationnisme et le révisionnisme du génocide des Tutsi et des Hutus modérés et d'autre part il a permis de concrétiser l'avènement d'une justice sans frontière par l'application de la loi de compétence universelle. Le procès n'a toutefois pas permis de mettre fin aux discours de haine et de méfiance.

Face à ce constat que la parole judiciaire ne suffit pas, à elle seule, à dépasser les tensions et les divisions, RCN J&D a également engagé un travail mémoriel portant sur les crimes de droit international. Ce travail s'est décliné de manière plurielle : à travers la collecte et la diffusion de témoignages d'hommes et de femmes qui ont été confrontés à ces crimes, par des expériences visant à retisser du lien entre différentes communautés affectées ou encore, actuellement, en intervenant auprès de groupes de jeunes en Belgique pour essayer de décoder les signes de polarisation, d'opposition qui peuvent conduire à des tels crimes.

Aujourd'hui, 25 ans plus tard, où en sommes-nous au niveau de la justice et de la mémoire des crimes de droit international contemporains ? La répétition de ces crimes nous démontre que l'être humain n'apprend pas de l'Histoire, que les mécanismes qui ont été mis en place à la suite des crimes de droit international passés n'ont pas un effet de prévention suffisamment fort pour éviter de nouveaux massacres. Parmi ces mécanismes se trouvent la justice et la préservation de la mémoire. **Comment la justice et la mémoire peuvent-elles (mieux) contribuer à la**

prévention des crimes de droit international et mettre fin à leur banalisation et/ou relativisme ? C'est la question à laquelle nous vous invitons à venir réfléchir ensemble.

Deux sessions marqueront cette journée : la matinée permettant à des spécialistes pluridisciplinaires de présenter leurs analyses et interagir avec le public sur ces concepts et dans un second temps (après-midi) donner pleinement la parole aux jeunes : leurs analyses, réactions et recommandations.

1^{ère} partie : La justice comme gardienne des droits fondamentaux et balise des interdits ?

Horaire : 9h00-12h00

Public cible : enseignants, étudiants, magistrats, avocats, chercheurs...

Quand on parle de justice aujourd'hui on y voit plus instinctivement une fonction de répression que de prévention. Elle vient rappeler que des règles ont été établies afin de protéger les droits de chacun et qu'en cas de franchissement de ces limites, elle a compétence exclusive de sanctionner. Mais est-ce là son unique rôle face à des atrocités criminelles qui ébranlent l'humanité ? La justice, qu'elle soit pénale ou transitionnelle, ne peut-elle pas également mieux contribuer à la non répétition des crimes de droit international ? Comment la renforcer dans ce rôle-là ? Quel rôle ou quel lien peuvent avoir la justice et le travail de mémoire ? La discussion sera engagée avec un panel reflétant différentes perspectives sur la notion de mémoire et de justice : un historien, un magistrat et une victime crimes de droit international.

Réservation souhaitée pour le 27 octobre 2019 à l'adresse suivante : pedagogie@rcn-ong.be.

2^{ème} partie : Quelle place et quel sens les jeunes donnent-ils au travail de mémoire ?

Horaires : 13h00-16h00

Public cible : 40 jeunes de 5^{ème} et 6^{ème} secondaire

Dans un monde marqué par la perpétuation des guerres et de la violence, par la persistance des idées haineuses et une tendance au repli identitaire comme à la radicalisation, les acquis de la démocratie se révèlent fragiles. Il paraît donc aujourd'hui essentiel de trouver des chemins de dialogue pour questionner ces enjeux et prévenir de nouvelles violences. Le travail de mémoire est une voie pour engager ce dialogue en apportant des clés pour parler des crimes de droit international passés et en tirer les éléments d'analyse nécessaires à la compréhension de notre société actuelle pour que les mécanismes qui ont été mis en œuvre au Rwanda, au Burundi, au Cambodge mais également en Europe ne puissent plus mener à de tels crimes.

Se pose alors la question du « Que commémore-t-on ? » et du « Comment commémore-t-on ? ». Les jeunes, en tant que citoyens actifs et responsables de demain, ont un rôle essentiel à jouer dans ce travail de mémoire. Et pourtant, ils sont souvent absents des commémorations et ne perçoivent pas forcément la portée de telles cérémonies. Nous invitons donc des jeunes de 5^{ème} et 6^{ème} secondaire à venir réfléchir avec nous à ces questions. A travers différentes tables d'échanges, nous tenterons de comprendre avec eux pourquoi ce travail de mémoire est important, comment ils le perçoivent mais surtout quelle place ils pourraient ou voudraient y trouver. Les tables seront animées par un témoin de crime de droit international, un historien et une personne issue du secteur la justice.

Pour le bon fonctionnement de cet atelier, nous ne pouvons l'ouvrir qu'à 40 jeunes. Si vous souhaitez inscrire un groupe d'élèves, ou si vous souhaitez plus d'informations sur cet événement, merci de prendre contact avec Noémie Grégoire, chargée pédagogique de RCN J&D (noemie.gregoire@rcn-ong.be).

Programme

1^{re} partie : La justice comme gardienne des droits fondamentaux et balise des interdits ?

9h00-9h15 : accueil des participants

9h15-9h30 : Mot de bienvenue et introduction

9h30-10h15 : Panel

10h15-10h30 : Pause

10h30-11h15 : Panel (suite)

11h15-11h45 : Discussion

11h45-12h00 : synthèse et conclusion

2^{me} partie : Quelles place et quel sens les jeunes donnent-ils au travail de mémoire ?

13h00-13h15 : Accueil des élèves

13h15-13h30 : Mot de bienvenue et introduction

13h30-15h00 : Tables rondes

15h00-15h45 : Débat en plénière

15h45-16h00 : Conclusion